



# Carghjese

CASA CUMUNA

## DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 15 MAI 2026

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre mai deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à quatorze heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Claude DONZELLA.

**Membres : 15**

**N°2026/28**

### MEMBRES PRESENTS :

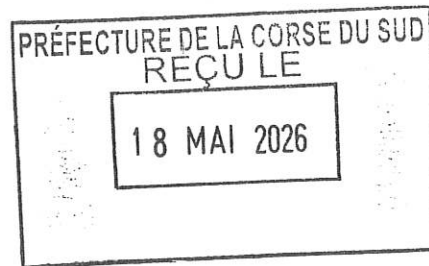
**ALESSANDRI Jérôme – Christophe ANTONINI – Charles CAPODIMACCI- Philippe CARLINI -Vanina CILOTE LECA –  
– Jean-Claude DONZELLA - Frédérique FEDI - Marie-Angèle GAFFORY DEMARCY - Guillaume DUBOIS – Laurence  
HARCHAOUI - Nathalie PALTRINIERI – Marilynne PANCHETTI –Pascal ROCHICCIOLI**

### ABSENTS REPRESENTES :

Johanna PIREDDA

### ABSENTS :

Gabriel CINOTTI



### **Objet : Budget Crèche municipale : Approbation du compte administratif 2025**

Madame CILOTE LECA Vannina, 1<sup>er</sup> Adjointe présente et explique le compte administratif 2025 du budget de la crèche municipale de la collectivité. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CILOTE LECA Vannina,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire s'étant absenté,

**Le conseil Municipal**, provisoirement présidé par Madame CILOTE LECA Vannina, 1<sup>er</sup> Adjointe,

**Adopte** le Compte Administratif 2025 du Budget de la crèche municipale et ses résultats comme suit :

## RESULTAT BUDGETAIRE 2025

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	398 146,73	409 585,51
	Section d'investissement	7 055,38	187,64

		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	(si déficit)	18 124,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement	(si déficit)	6 819,98 (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations+ reports)		405 202,11	434 718,10


Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	398 146,73	427 710,48
	Section d'investissement	7 055,38	7 007,62
	TOTAL CUMULE	405 202,11	434 718,10

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

POUR : 13  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION :

Le(a) secrétaire de séance

Fedi F  


La Première Adjointe  
 Vannina GILOTE LECA



**Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.